

SÉANCE SPÉCIALE DU 18 novembre 2019
--

À une séance SPÉCIALE du Conseil, tenue le 18 novembre 2019 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
District No 4 - Monsieur Alain Laflamme
District No 5 - Monsieur Marco Bernard
District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Josée Saint-Pierre (District No 1) et madame Anabel Vachon (District No 2) sont absentes.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Refinancement
4. Avis de motion - règlement tarification incendie
 - 4.1 Règlement tarification incendie
 - 4.2 Dépassement de coûts - Remplacement du système de réfrigération du Centre des loisirs Desjardins
 - 4.3 Règlement de taxation 2020
5. Mandat WSP - 8^e et 9^e Rue
6. Dérogation mineure DM 2019-04 - S. Poirier
7. Prochaine séance
8. Levée de la séance

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3. Refinancement

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 novembre 2019, au montant de 958 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD

51 200 \$	2,65000 %	2020
52 700 \$	2,65000 %	2021
54 400 \$	2,65000 %	2022
56 000 \$	2,65000 %	2023
744 100 \$	2,65000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,65000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

51 200 \$	2,10000 %	2020
52 700 \$	2,10000 %	2021
54 400 \$	2,20000 %	2022
56 000 \$	2,30000 %	2023
744 100 \$	2,40000 %	2024

Prix : 98,57500

Coût réel : 2,71892 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

51 200 \$	2,86000 %	2020
52 700 \$	2,86000 %	2021
54 400 \$	2,86000 %	2022
56 000 \$	2,86000 %	2023
744 100 \$	2,86000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,86000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'East Broughton accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD pour son emprunt par billets en date du 25 novembre 2019 au montant de 958 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2013-154. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

2020.	51 200 \$
2021.	52 700 \$
2022.	54 400 \$
2023.	56 000 \$
2024.	57 800 \$ (à payer)
2024.	686 300 \$ (à renouveler)

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette émission de billets.

19-11-7498

ADOPTÉ

3.1 Refinancement

**Résolution de concordance et de courte échéance
relativement à un emprunt par billets au montant de
958 400 \$ qui sera réalisé le 25 novembre 2019**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'East Broughton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 958 400 \$ qui sera réalisé le 25 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2013-154	958 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2013-154, la Municipalité d'East Broughton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ÉMILIE ROBERGE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 novembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mai et le 25 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	51 200 \$	
2021.	52 700 \$	
2022.	54 400 \$	
2023.	56 000 \$	
2024.	57 800 \$	(à payer en 2024)
2024.	686 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2013-154 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

19-11-7498.1

ADOPTÉ

4. Avis de motion

4.1 Règlement tarification incendie

Point reporté en janvier 2020.

19-11-7499

ADOPTÉ

4.2 Dépassement de coûts - Remplacement du système de réfrigération du Centre des loisirs Desjardins

Un avis de motion est donné par monsieur Alain Laflamme pour adopter un règlement d'emprunt relatif au dépassement de coûts du système de réfrigération du Centre des loisirs Desjardins.

19-11-7500

ADOPTÉ

4.3 Règlement de taxation 2020

Avis de motion est donné par monsieur Pascal Lessard que lors d'une séance subséquente, le Conseil municipal adoptera le

règlement de taxation 2020.

19-11-7501

ADOPTÉ

5. **Mandat WSP - Étude 8^e et 9^e Rue**

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de WSP pour réaliser l'étude de l'égout pluvial des 8^e et 9^e Rues Est et ce, pour un montant de 5 500\$ plus taxes.

19-11-7502

ADOPTÉ

6. **Dérogation mineure DM 2019-04 - S. Poirier**

Attendu la demande de permis de monsieur Sylvain Poirier pour construire un garage dont la hauteur des murs serait de 12 pieds;

Attendu que le propriétaire demande une dérogation mineure relative à la hauteur des murs;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié les éléments dérogatoires et recommandent l'acceptation de la demande de dérogation mineure DM 2019-04;

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dérogation mineure DM 2019-04.

19-11-7503

ADOPTÉ

5. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 2 décembre à 19 h 30.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h.

19-11-7504

ADOPTÉ

François Baril, maire

Manon Vachon, directrice générale et
secr. trésorière